

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 16 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 15

Nombre de présents : 14

Nombre d'absents : 1

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 15

L'an deux mil seize, et le, 16 décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 29 novembre 2016

Présents : Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Marie-Claude GERMAIN, Olivier MARS, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Stéphane HACQUARD, Sandrine ALLATANTE, Pierre-Olivier DOUCHET

Excusés : Valérie COURTIAL (ayant donné procuration à Olivier MARS)

Absent :

Secrétaire : Marie-Claude GERMAIN

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre.

DECISION MODIFICATIVE N° 6-2016 : VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU la délibération en date du 4 avril 2016 adoptant le budget primitif,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le tableau de virement de crédits suivant :

FONCTIONNEMENT	COMPTE	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
D-012 Charges de personnel et frais assimilés					
	D-6413 : Personnel non titulaire		5 000.00€		
D-65 Autres charges de gestion courante					
	D-6531 : Indemnités		1 000.00 €		
	D-6533 : Cotisations de retraite		1 500.00 €		
	D-6534 : Cotisations de sécurité sociale part patronale		1 000.00 €		
	D-6535 : Formation		1 500.00 €		
D-022 : Dépenses imprévues de Fonctionnement					
	D-022 Dépenses imprévues de fonctionnement	10 000.00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT		10 000.00€	10 000.00€		

DIT que ces inscriptions seront inscrites en décision modificative du budget primitif 2016. Pour copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Village au ♥ des pierres dorées

DECISION MODIFICATIVE N° 7-2016 : VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU la délibération en date du 4 avril 2016 adoptant le budget primitif,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le tableau de virement de crédits suivant :

FONCTIONNEMENT	COMPTE	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
D-014 Atténuation de produits					
	D-73921 : Attribution de compensation		500.00€		
D-011 Charges à caractère général					
	D-60621 : Combustibles		2 500.00 €		
	D-60632 : Fournitures de petit équipement		1 500.00 €		
	D-617 : Etudes et recherches		4 000.00 €		
	D-6248 : Divers		1 500.00 €		
D-022 : Dépenses imprévues de Fonctionnement					
	D-022 Dépenses imprévues de fonctionnement	10 000.00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT		10 000.00€	10 000.00€		

DIT que ces inscriptions seront inscrites en décision modificative du budget primitif 2016. Pour copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 38/2016 : ADAPTATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES

Dans sa séance du 26 octobre 2016, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur une adaptation des statuts communautaires, pour se mettre en conformité avec la loi NOTRE au 1^{er} janvier 2017.

Le périmètre de la Communauté, s'il n'est pas changé, est adapté à l'émergence de Val d'Oingt et Porte des Pierres Dorées.

Cette dernière Commune Nouvelle va regrouper les communes de Liergues et Pouilly le Monial qui, à partir du 17 janvier 2017, disposerait d'un délai d'un mois pour choisir leur intercommunalité entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et l'Agglomération de Villefranche Beaujolais.

Pour le reste, il s'agit d'une reprise des statuts actuels, deux compétences, optionnelles jusque-là, deviennent obligatoires :

- Les ordures ménagères
- Et l'accueil des gens du voyage

Trois compétences :

- La voirie
- Les équipements
- Et l'action sociale

Deviennent optionnelles et sont définies par l'intérêt communautaire.

Enfin, les autres compétences exercées deviennent facultatives et sont définies dans les statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
15 voix POUR
0 voix CONTRE
0 voix ABSTENTION

Accepte cette modification statutaire.

DELIBERATION N° 39/2016 : RECRUTEMENT ET REMUNERATION DE 2 AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en vertu du décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population, la commune de CHARNAY doit assurer le suivi de la collecte des informations dans le cadre du recensement effectué en 2017 par l'INSEE, conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et à son décret d'application (décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population).

Compte tenu de la charge de travail des agents communaux, du nombre de foyers à enquêter et du délai qui est imparti à la commune pour procéder à cette collecte d'informations, il est nécessaire de recruter 2 agents recenseurs non titulaires pour besoin occasionnel.

Considérant la difficulté à estimer le temps requis pour la collecte des informations, Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base de 3.80 € par feuille de logement, et 19 € par demi-journée de formation
La rémunération définitive des agents recenseurs sera calculée en fin de mission et sera égale au produit du nombre de questionnaires établis par le montant de base par questionnaire défini ci-avant.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-21 10°,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population

Village au ♥ des pierres dorées

Considérant les besoins de la commune,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- 1- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'enquête de recensement pour 2017 ;
- 2- de créer 2 emplois d'agents recenseurs non titulaires sur le fondement de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 précitée, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2017 ;
- 3- de fixer la rémunération de ces emplois sur la base de 3.80 € par feuille de logement, et 19 € par demi-journée de formation

1. VIE LOCALE

1-1 Commission culture :

En attente de rendez-vous pour le spectacle des « Clés à Molette » en juillet 2017: spectacle mis en place dans le cadre de la future programmation de Rosé nuits d'été.

Il faut finaliser la peinture de la salle du patrimoine (à faire avant le mois de mars.)

1-2 Associations :

RAS

1-3 Commission Tourisme :

Une réunion a eu lieu avec l'office du Tourisme qui propose la mise en place d'un « géocaching » Loisir qui consiste à utiliser la technique du géo positionnement par internet (GPS) pour rechercher ou dissimuler un contenant dans divers endroits. Des bibelots généralement sans valeur particulière sont mis dans des contenants étanches et dispersés sur la commune pour être découverts.

1-4 Commission Agriculture environnement :

RAS

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

La boulangerie ouvrira début janvier 2017.

Fréquentation du marché : il s'étirole tant chez les fournisseurs qu'en fréquentation des usagers. Il faut se questionner pour améliorer le marché (changement de jour ? nouveaux fournisseurs ?).

1-6 Commission communication :

Site internet :

Site internet en ligne depuis le 17 novembre. Peu de visites actuellement. Manque de communication pour le promouvoir (un mail sera fait aux associations pour les informer). Le site commence à se faire référencer dans Google. En début d'année, on pourra faire des statistiques de fréquentation.

Accès intranet aux élus mis en place. Ce planning reprendra toutes les réunions programmées en mairie. Ainsi que les comptes-rendus des réunions.

Village au ♥ des pierres dorées

La nouvelle adresse mail de la mairie a été mise en place.

Charnay infos : prochaine parution au mois de mars, un mail sera fait en février pour le rendu des articles.

Bulletin intercommunal : Invitation aux annonceurs le 15/12 à 19h30. Distribution aux habitants entre le 16 et le 17/12

1-7 Commission travaux :

Bâtiments : Chaudière de l'école, le bureau d'étude finalise l'étude. Pour une mise en place au mois de juillet.

Voirie : VC9 : installation cette semaine des chicanes et du plateau. La signalisation sera mise en place le 20 décembre. Un arrêté sera pris pour la mise en place d'un sens unique dans le sens sud nord (entre la route de Bayère et la Coursière de Chatillon) La mise en place se fera pour le 1^{er} février. Un courrier sera adressé aux riverains du Chemin Neuf.

Accessibilité :

Château : L'Architecte du Patrimoine rendra le 4 janvier 2017 un compte-rendu de son étude avec une proposition de mise en place de l'ascenseur. Il a été proposé de mettre l'ascenseur au niveau du palier, entre le caveau et la salle de la mansarde, avec un accès depuis le parvis. L'étude finale sera présentée au Conseil Municipal, vraisemblablement début février 2017.

Erosion :

Un mail a été fait au Syndicat et au Cabinet Merlin pour la tenue d'une réunion début janvier, puisque certains travaux réalisés ne correspondent pas à ce qui a été demandé (grille en métal au lieu d'inox, tampon trop haut par rapport à la route donc problème en cas de grosses pluies qui refoulent sur les parcelles à côté ; reprise de goudron qui se fissure). La réception des travaux n'a pas été faite à ce jour.

1-9 Commission appels d'offres :

RAS

1-10 Bibliothèque :

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 613 318.82 €

3. URBANISME :

Commission le 29 novembre 2016 : deux dossiers ont été étudiés.

DP LANGLOIS Thomas : changement de menuiseries en Ral 7016 la DP est acceptée
PC le Pain du Gone : régularisation de modifications par rapport au PC initial (coloris encadrement de fenêtres, toiture et fenêtre de toit) + extension de sa surface artisanale. Le PC correspond au PLU, il est donc accepté.

Village au ♥ des pierres dorées

La commission du 27 décembre est annulée puisque seul le dossier de l'enseigne du salon de coiffure est à étudier.

Droit de préemption parcelle A 1108 : la commune ne fait pas usage de son droit de préemption.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance :

Une douzaine de communes s'est engagé dans un projet Unicef, projet porté par Sylvie JOVILLARD, Vice président de la CCBPD en charge de la petite-enfance : la « journée de l'eau » aura lieu le 18 mars au bassin Aquazergues de 18h à 21h. L'objectif est de faire venir du monde pour voir les activités mises en place, et récolter de l'argent qui sera reversé à l'Unicef.

4-2 Ecole : Remerciements à Elisabeth et Isabelle qui ont fait beaucoup d'heures pour remplacer deux agents en arrêt maladie. L'un de ces agents reprendra le 3 janvier.

4-3 Vie Sociale.- Personnes âgées :

Les colis de Noël seront distribués le 17/12. Beaucoup de défection pour la distribution. Les colis sont constitués de produits achetés chez des producteurs ou commerçants locaux (rillette, saucisson brioché, pruneaux, panettone)

4-4 Agenda 21 :

Les adjoints qui s'intéressent à la charte zéro phyto sont allés voir ce que fait la commune de Pommiers. Une réflexion s'installe sur la loi zéro phyto, qui implique plus de travail pour les agents, et un travail pas forcément valorisant.

Cotisation : les élus réfléchissent sur la poursuite du paiement de la cotisation. En cas de non paiement de la cotisation, la crainte est de perdre la collaboration et la mutualisation des moyens avec les communes aux alentours, inscrites dans la démarche Agenda 21. La commune va demander le rendu de l'audit et la tenue de la réunion publique. Si peu de personnes sont présentes à la réunion publique (fin mars), il sera envisagé d'annuler le renouvellement de la cotisation, et de fait, de l'adhésion.

4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

Le 13 mai 2017 sera organisée une rencontre des CME des communes, au Domaine des Communes, afin qu'ils travaillent sur la convention des droits de l'enfant et qu'ils partagent leurs pratiques.

Visite à Paris du Sénat et du Panthéon le 17 mai. La CCBPD paiera les bus sur Paris pour 7 enfants et 2 adultes, la commune prendra en charge le transport à destination de Paris (train)

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA :

Travaux du réservoir au Chevronnet : il faut refaire la canalisation rue Pravieux. Pas d'augmentation prévue en 2017.

5.2 SIVU DE LA PRAY :

RAS

Village au ♥ des pierres dorées

5.3 SYDER :

RAS

5.4 Office du tourisme :

RAS

5.5 Communauté de Communes :

RAS

5.6 Espace Pierres Folles :

Le Conseil d'administration aura lieu le 19/01/2017

6. QUESTIONS DIVERSES

- Suite à des travaux réalisés par un particulier sur un chemin rural, la commune envisage la cession d'une partie de ce chemin rural, après avoir préalablement mis en place une procédure d'enquête publique. En contrepartie de cette cession, la commune se portera acquéreur d'une autre parcelle permettant de désenclaver les terrains initialement desservis par le chemin rural cédé. Monsieur le Maire entrera en négociation avec le particulier concerné pour faire aboutir ce dossier.
- Un agent du service administratif part au 1^{er} janvier 2017 pour une décharge syndicale à temps complet (jusqu'au 31/12/2017). Une offre d'emploi est parue pour l'embauche d'une nouvelle personne à 18h00/semaine. Les entretiens ont eu lieu le 15/12/2016. La nouvelle secrétaire débutera son contrat le 3 janvier 2017. Il reste à trouver un agent contractuel pour l'agence postale communale le samedi matin, puisque l'agent en charge de la poste le samedi sera en mairie à compter de janvier 2017.
- Une discussion a été engagée au sujet de la mise en place d'astreinte pour le personnel. La délibération sera votée au Conseil Municipal de janvier après étude de différentes modalités possibles.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 9 JANVIER 2017 à 20h00

Village au ♥ des pierres dorées